CHARLEROI
PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

PROJET D'ASSAINISSEMENT AU SENS DU DÉCRET DU 1ER MARS 2018 RELATIF À LA GESTION ET À L'ASSAINISSEMENT DES SOLS

PROJET DE CATÉGORIE C AU SENS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
(Avec notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.)

N° PA/2026/0007

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Art. 61, Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols
Art. 92, Arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols

Concerne le projet d'assainissement introduit par la SA DUFERCO WALLONIE.
Objet : Projet d'assainissement d'un terrain (Site de l'ancienne centrale électrique) couvrant une surface de 27863 m². Taches de pollution du sol et des eaux souterraines à assainir par excavation des terres polluées.
Lieu d'exploitation : Route de Mons à 6020 Dampremy.

Date d'affichage de l'avis	Période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal	Date de fin de l'annonce
Le 28 octobre 2026	Du 4 novembre 2026 au 18 novembre 2026	Le 18 novembre 2026

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que le Service Public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols, est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Le dossier peut être consulté au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'annonce (Fermeture des bureaux le 11 novembre 2026) , **sur rendez-vous** du lundi au vendredi.

Tout intéressé peut envoyer ses réclamations et observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse ;

- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be) ;
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Vauban 14-15 à 6000 Charleroi) ;
- ou les remettre contre récépissé, **sur rendez-vous** au Service du Permis d'Environnement,

et ce pendant la durée de l'annonce de projet.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :
Demandeur : Messieurs Olivier Waleffe et Olivier Decocq (071 60 53 21)
Service Public de Wallonie : Département du Sol et des Déchets, Direction de l'assainissement des Sols, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes (081 33 65 78 ou 081 33 51 07)
Service du Permis d'Environnement : Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly (071 86 39 29).

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre Ier du Code de l'Environnement.

Charleroi, le 28 octobre 2026.

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI - HAINAUT

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Maxime FELON
7ème Echevin